

# Liste de contrôle pour le déménagement

## Préparations – le plus tôt possible



### 1. Vérifier le contrat de location

- Vérifiez minutieusement votre nouveau contrat de location avant de le signer.
- Résiliez l'ancien contrat en respectant les conditions de forme et de délai – ne le faites qu'après avoir conclu le nouveau.



### 2. Fixer la date du déménagement

- Fixez la date du déménagement.
- Demandez à votre nouveau bailleur quand exactement vous pourrez emménager et convenez avec lui d'une date exacte et de l'heure. Si la date indiquée dans le contrat tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, la première date légale d'emménagement est reportée au premier jour ouvré suivant.
- Convenez avec votre ancienne gérance d'une date (jour et heure) pour la remise de votre appartement.
- Vérifiez que vous possédez bien toutes les clés de l'ancien appartement. Si vous ne savez plus combien il doit y en avoir, vérifiez le nombre mentionné dans l'ancien contrat de location ou dans la liste de clés.
- Communiquez la date du déménagement à votre employeur et demandez un jour de congé payé pour le déménagement. Le droit du travail prévoit que les salariés obtiennent des congés pour leur déménagement. La durée n'est toutefois pas fixée par la législation. Elle est donc souvent indiquée dans le règlement du personnel ou dans le contrat de travail. Normalement, la durée accordée est de 1 à 2 jours selon que le déménagement s'effectue au sein de la même région ou pas.



### 3. Organiser de l'aide et un véhicule de déménagement

- Demandez de l'aide suffisamment tôt à vos amis et connaissances. On n'est jamais trop nombreux pour déménager et nettoyer.
- Réservez à temps les appareils nécessaires tels qu'un nettoyeur à haute pression ou un nettoyeur de tapis. Vous pouvez par exemple les louer dans les drogueries, magasins de bricolage et entreprises de déménagement.
- Réservez à temps le véhicule de déménagement et si possible dès le soir précédant le jour du déménagement.  
Pour louer un véhicule de déménagement:
  - Europcar.ch
  - Hertz.ch
  - Sixt.ch
  - Mobility.ch
  - Avis.ch



### 4. Réparer et faire le tri

- Effectuez les petites réparations qui vous incombent en tant que locataire. Signalez les dommages éventuels à la gérance ou engagez vous-même un artisan. Signalez tout à votre assurance ménage ou responsabilité civile.
- Apportez à la réparation maintenant les meubles qui en ont besoin. Vous n'aurez pas à les déménager. Faites livrer les objets réparés à votre nouvelle adresse.
- Vous pouvez donner ou vendre le mobilier et les appareils qui ne vous sont plus utiles ou que vous ne voulez pas déménager. Éliminez comme il se doit les choses endommagées.  
Pour vendre/ donner:                      Pour jeter:
  - Anibis.ch
  - Dechets.ch
  - Marchés aux puces
  - Fondation SENS
- Faites le tri dans la cave, les combles, le garage et les locaux attenants.
- Rendez tous les livres, jeux ou DVD empruntés.
- Videz progressivement votre congélateur pour ne pas avoir à vous soucier en plus des produits surgelés le jour du déménagement. Vérifiez la présence à votre nouvelle adresse d'un raccordement électrique adapté pour le congélateur.



## 5. Matériel d'emballage et plan des meubles

- Prévoyez l'agencement des meubles dans votre nouvel appartement. Pour ce faire, établissez un plan des meubles. Demandez un plan d'ensemble du nouvel appartement à la gérance ou faites les mesures vous-même. N'oubliez pas la hauteur de plafond (étagères) et la taille des fenêtres (rideaux). Veillez également au positionnement et au type des prises et des raccordements.
- Commandez de nouveaux meubles, rideaux, lampes ou tapis et faites-les livrer directement à la nouvelle adresse.
- Prévoyez suffisamment de matériel d'emballage. Peut-être connaissez-vous quelqu'un qui vient juste de déménager et qui pourrait vous «léguer» cartons et matériel. Les entreprises de déménagement et les grands magasins proposent aussi du matériel d'emballage, à la vente ou à la location.
- Prévoyez du matériel d'identification, par exemple des étiquettes autocollantes ou à accrocher. L'idéal est d'identifier les cartons et les meubles dès le début en fonction de leur destination dans le nouvel appartement (suivant le plan des meubles). Vous pouvez par exemple adopter un code de couleurs: rouge pour la cuisine, bleu pour la salle de bain, vert pour le salon.